



Règlement Intérieur

ARTICLE 1 : ADHÉSION

Tout membre du Badminton Club Grenadin (B.C.G) a obligation d'y adhérer. Toute demande d'adhésion vaut l'acceptation des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association et vaut obligation de respecter tous les principes inscrits dans ces documents.

L'adhésion au club s'entend pour une saison, du 1er Septembre de l'année en cours au 31 Août de la saison suivante.

L'adhésion au club n'est effective qu'après remise du dossier complet : fiche d'inscription complétée et signée et l'acquittement de la cotisation. L'accès aux réseaux ne sera valide qu'après inscription précisée à l'Article 6.

L'adhésion au club comprend la licence de la FFBaD et l'Assurance Fédérale.

L'adhésion ouvre des droits et avantages présentés dans les documents liés aux statuts des joueurs.

Toute cotisation réglée au B.C.G. ne pourra être remboursée ni partiellement ni totalement en cours de saison quelle que soit la raison invoquée.

ARTICLE 2 : STATUTS et BÉNÉVOLAT

Le B.C.G. est une association régie par la Loi de 1901 dont les statuts ont été déposés en Préfecture.

Le bénévolat est le mode de fonctionnement exclusif du club. Tous les dirigeants sont bénévoles.

Les dirigeants sont à disposition des membres pour le bon fonctionnement du Club et satisfaire aux demandes, sollicitations et attentes diverses. En contrepartie, il est demandé aux membres et aux parents de jeunes de considérer les actions des dirigeants comme celles de bénévoles qui mettent leur temps libre à disposition pour permettre de profiter au mieux, et dans une atmosphère de convivialité et de sportivité, de l'ensemble des moyens et installations mis à la disposition du Club.

Il est demandé aux membres et aux parents de jeunes de faire preuve d'indulgence tout en faisant part de toute remarque constructive permettant de faire avancer l'Association.

ARTICLE 3 : COMPORTEMENT SPORTIF

Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport et son adversaire.

Tout licencié présentant un mauvais esprit et/ou mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club et du badminton tant à l'entraînement, en jeu libre qu'en compétition se verra averti verbalement.

Le BCG est un club pratiquant le badminton avec un esprit de convivialité, de bonne entente et demande à tous ses adhérents un comportement sportif exemplaire. La bonne humeur, le fairplay, et le respect sont des valeurs indispensables pour ce faire. Tout comportement antisportif délibéré (injurieux, sexiste ou raciste) sera sanctionné (cf article 4).

ARTICLE 4 : SANCTIONS

Tout manquement avéré et répété à ce présent règlement, accepté lors de l'adhésion, pourra entraîner des sanctions graduées en fonction du fait générateur : l'intéressé sera tout d'abord averti par un membre du bureau, puis pourra être exclu temporairement ou définitivement sur décision du bureau.

ARTICLE 5 : PARTICIPATION ASSOCIATIVE

Afin de permettre d'organiser différents événements durant l'année, chaque membre se doit de participer à la vie associative du Club. Une implication des membres et des parents des jeunes adhérents pourra être sollicitée afin de garantir le bon déroulement de ces événements (tournoi interne, tournois, soirée du club, etc...).

L'absence d'implication des membres et/ou des parents des jeunes pourra remettre en question la mise en place de l'évènement.



ARTICLE 6 : ÉQUIPEMENT PERSONNEL

Les joueurs doivent obligatoirement pratiquer la discipline avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, qui doivent être exclusivement réservées à un usage d'intérieur (maintien de la propreté du gymnase) et qui ne font pas de traces.

Les raquettes, volants et tenues vestimentaires sont à la charge des joueurs. Il est obligatoire que chaque adhérent ait à sa disposition et mette régulièrement en jeu des volants en bon état.

Une tenue correcte et sportive est exigée. Quelques raquettes de prêt sont disponibles sur demande auprès des membres du bureau.

ARTICLE 7 : UTILISATION des CRÉNEAUX

Le gymnase est mis à disposition par la Mairie qui fixe des obligations à l'association et à ses membres. Ces obligations sont incluses dans le présent document et devront être respectées par tout membre du Club.

L'accès aux créneaux ne sera valide qu'après inscription du joueur par les membres du Bureau auprès de la Fédération.

Merci de respecter les locaux – une poubelle est mise à votre disposition dans le gymnase pour les volants usagés, tubes cartonnés, bouteilles, canettes, papiers, etc...

Tout joueur participant à un créneau se doit de participer au montage et / ou au démontage du ou des terrain(s), participer au nettoyage du terrain, ou au moins demander aux personnes restantes si le ou les terrains non utilisés doivent être démontés.

Lors des créneaux de jeu libre, il est demandé aux adhérents de jouer avec tout le monde, quelque soit le niveau, afin de se mélanger. Il n'est pas possible de laisser un adhérent attendre pendant plusieurs tours. De même, pour les invités, priorité est donnée aux adhérents. Toutefois, il est possible aussi pour tous les niveaux de pouvoir jouer ensemble afin de garantir la dépense d'énergie et l'aspect sportif de compétition.

Afin de favoriser la mixité, à la fin de chaque match, même si peu d'affluence, les joueurs quittent le terrain et attendent la fin d'un autre match pour mixer les équipes.

Les membres du bureau pourront être amenés à décider, si forte affluence, de jouer des matchs d'un seul set afin de favoriser les rotations.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Les différents événements liés au club (dates de fermetures de la salle, manifestations...) seront présents sur le site du club, sur les réseaux sociaux et/ou sur les panneaux d'affichage des gymnases. Le club utilise également les mails et les groupes tels que Whatsapp en fonction du sujet.

Il est important de consulter régulièrement ces informations pour se tenir au courant.

ARTICLE 9 : SEANCE D'ESSAI ET INVITATIONS

Toute personne désireuse d'essayer le badminton au sein du BCG pour le faire lors de 3 séances d'essai, en prévenant au préalable le bureau (par mail, téléphone ou en direct). Une fois ses séances d'essai terminées, les personnes auront le choix d'adhérer ou non au club.

En ce qui concerne les invitations, tout membre du BCG peut inviter des personnes affiliées à la FFBAD ou non affiliées en faisant la demande préalablement au bureau. En raison de l'affluence, les invitations seront systématiquement refusées le mercredi. Dimanche est le jour à privilégier sur les deux créneaux ou vendredi en fonction du planning (événements ou interclubs). Ces invitations ne pourront commencer qu'à compter du 1^{er} novembre (voir avec les membres du bureau car cela dépendra aussi de la fréquentation).

Les invités devront respecter le présent règlement, à charge pour l'hôte membre du club de les en informer.



ARTICLE 10 : PART CLUB

L'accès au gymnase pour des personnes d'autres clubs (part club) n'est pas autorisé jusqu'au 1^{er} Novembre. Les personnes qui le souhaitent pourront bénéficier de la part club BCG et pourront accéder au gymnase comme les adhérents. Plusieurs principes sont à retenir :

- En cas d'affluence, les adhérents sont prioritaires pour le jeu libre et pour l'accès au terrain
 - Le club se réserve le droit de refuser des candidatures pour la part club
 - Les personnes qui bénéficient de la part club sont soumises aux mêmes règles que les adhérents et doivent signer le présent règlement
- L'accès au terrain se fait sur le même mode que les invitations, soit le vendredi en fonction du planning, ou le dimanche (matin et après-midi)

ARTICLE 11 : ENTRAÎNEMENTS et STAGES

Les entraînements sont assurés par des entraîneurs diplômés ou brevetés d'Etat et/ou des joueurs ayant une pratique expérimentée du badminton.

Pour le bon déroulement des entraînements, la ponctualité, par respect des entraîneurs et des autres joueurs, est de mise. Un avertissement verbal pourra être donné par l'entraîneur. En cas de récidive non justifiée, une exclusion du groupe peut être envisagée par le Bureau.

Durant la séance, les consignes doivent être écoutées attentivement dans le plus grand silence afin d'être comprises par tous.

ARTICLE 12 : COMPÉTITIONS

Pour toute compétition, les inscriptions se déroulent via BADNET ou l'application EBAD disponible sur Android et sur Apple. Si besoin de renseignements sur la marche à suivre, les adhérents peuvent demander aux membres du bureau qui leur donneront la marche à suivre. Un groupe Whatsapp du club a été créé spécifiquement pour échanger sur les tournois à venir et pour essayer de créer de l'émulation.

Nom Prénom :

SIGNATURE :